

Délibération n° 20250018

Nombre de Membres

Afférents au Conseil	En exercice	Ayant pris part à la délibération
15	13	13
Voix Pour	Voix Contre	Abstention (s)
11	0	2

Date de convocation
Le 26 Mars 2025

Département du Tarn

Arrondissement de Castres

Commune de VIELMUR SUR AGOUT

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de
VIELMUR SUR AGOUT

Séance du Mercredi 09 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf Avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de Vielmur sur Agout, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine **Rabou**, Maire.

Présent.e.s : Mesdames Catherine **Rabou**, Nathalie **Armengaud**, Karine **Françon**, Corine **Lafon** et Marie-José **Vincent**
Messieurs Karim **Chiha**, Olivier **Duval**, Alain **Gayraud**, Yannick **Maruéjols**, Alain **Milhau** et Jonathan **Terme**

Absentes : Aurélie **Jasottes** représentée par Marie-José **Vincent** et Marie **Templier** représentée par Corine **Lafon**

Secrétaire de séance : Olivier **Duval**

Objet : Vote du Budget Annexe de l'Assainissement

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Les modalités d'élaboration, de vote et de contrôle, sont organisées par la loi du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, complétées notamment par la loi d'orientation du 6 Février 1992, dite « ATR », relative à l'Administration Territoriale de la République, le tout codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Budget de l'Assainissement de la Commune présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les dépenses et les recettes ayant été évaluées de façon sincère.

Lors de ses séances du 01 et 15 Mars 2025, la Commission des Finances a débattu les Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet du Budget, pour l'exercice 2025, soumis à l'adoption du Conseil Municipal.

La note de présentation jointe à la délibération, expose de manière plus détaillée, les grandes orientations de ce budget.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales au vote du Budget de l'Assainissement

Vu la loi n° 82-123 du 2 Mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu la présentation de la Commission des Finances, réunie le 1^{er} et le 15 Mars 2025,

Considérant le projet du Budget pour l'exercice 2025, soumis au vote par chapitre et par nature, avec une présentation fonctionnelle,

il y a lieu d'adopter les autorisations de programme pour 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- adopte le Budget Annexe de l'Assainissement 2025, tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous, au niveau du chapitre,
 - à l'équilibre pour la Section de Fonctionnement
 - en suréquilibre, pour la Section d'Investissement.
- adopte et affecte les autorisations de programmes proposées.

BUDGET PREVISIONNEL ASSAINISSEMENT 2025

DEPENSES		RECETTES		
FONCTIONNEMENT	002 Déficit reporté	- €	002 Excédent antérieur reporté	1 095,61 €
	011 Charges à caractère général	27 310,00 €		
	012 Charges de personnel	6 537,17 €		
	14 Atténuations de produits	6 596,50 €	70 Ventes prod fab, prest serv,	53 770,53 €
	022 Dépenses imprévues Fonct	- €		
	023 Virement à la sect^o d'investis.	- €		
	042 opération d'ordre	73 259,00 €	74 Dotation et participations	67 122,21 €
	65 Autres charges gestion	3 900,00 €	75 Autres produits gestion	- €
	66 Charges financières	19 129,36 €	77 produits exceptionnel	- €
	67 charge exceptionnelles	1 500,00 €	042 Opérations d'ordre de transfert	16 244,00 €
	68 dotation provisions	430,00 €	40 Provisions pour dépréciation	429,68 €
	sous TOTAL	138 662,03 €	10 Dotations Fonds divers	- €
	TOTAL		TOTAL	138 662,03 €
TOTAL RF - DF épargne Brut prévisionnel	- €			

DEPENSES		RECETTES		
INVESTISSEMENT	001 Solde d'exécution d'inv.	- €	001 Solde d'exécution d'inv.	171 110,52 €
	040 Opérations d'ordre entre	16 244,00 €	1068 affectation	- €
	020 dépenses imprévues	- €	021 Virement de la section de	- €
	16 Emprunts et dettes	35 002,17 €	040 Opérations d'ordre entre	73 259,00 €
	23 immo en cours	- €	10 Dotations Fonds divers (fctva)	4 785,10 €
	21 immo corporelles	- €	13 Subvention d'investissement	- €
			16 Emprunts et dettes	- €
	Total dépenses	51 246,17 €	Total recettes	249 154,62 €
	RAR	- €	RAR subv equip	- €
	TOTAL +RAR	51 246,17 €	TOTAL	249 154,62 €
TOTAL RI-DI	197 908,45 €			

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID : 081-218103158-20250409-D_2025_0018-BF



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures,
Pour copie conforme, Mairie de Vielmur sur Agout, le 09 Avril 2025

La Secrétaire de séance,
Olivier **Duval**

Le Maire,
Catherine **Rabou**



A handwritten signature in purple ink, appearing to be 'CR' or similar initials, written over a horizontal line.

Délais et voies de recours - « La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. »